

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Vote : Pour 8 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Date de la convocation : 20/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Aurélie DESMAZES, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusés : Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE et Vanessa GROS

Aurélie DESMAZES est nommé secrétaire de séance.

OBJET : ECOLE : Convention avec ADOC 12 pour les interventions en occitan au sein de l'école primaire publique de CAMPUAC.

Dans la continuité de l'action menée depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose de se réengager par convention avec l'Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron (ADOC 12) pour poursuivre les interventions hebdomadaires en occitan au sein de l'école de CAMPUAC. Le montant annuel de la cotisation pour une année scolaire est de 620 € pour les deux classes. Cette convention est d'une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec ADOC 12 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Aurélie DESMAZES
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,
Maire



Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20230725-25072023_202321-DE
Reçu le 28/07/2023

Publiée le : 02 AOUT 2023